



Mise à pied et risque licenciement pour vol non commis & agression

Par **NesrineK**, le **18/10/2010** à **11:20**

Bonjour, rnrnJ'ai été accusé mercredi d'avoir volé mes propres affaires sur mon lieu de travail et été agressé verbalement et physiquement par le vigile du magasin ceci après mes horaires de travail. Des clients ont tenté de s'interposer mais la gérante du magasin les en a empêcher en leur disant que le vigile en avait le droit car il travaille là bas. J'ai du lendemain été conduite à l'hôpital et mise à pied mais je n'ai reçu aucun courrier me l'indiquant ceci ayant été dit par téléphone et apparemment je risque d'être licenciée. On m'a conseillé de porter plainte contre le vigile et la gérante mais je ne veux pas retourner travailler là bas un jour. Pourriez vous m'aider pour les démarches à suivre ? Sachant que je serais sûrement en arrêt maladie merci.

Par **pepelle**, le **24/10/2010** à **20:34**

Il y a du pénal et du civil ici rn- pénal : si vous avez été frappé par le vigile nécessitant une visite à l'hôpital, je suppose que vous allez porter plainte rn- civil : une mise à pied nécessite une lettre qu'on doit vous envoyer rnJ'ai du mal à comprendre : vous vous faites tabasser pour accusation de vol et en plus on vous vire ?

Par **NesrineK**, le **25/10/2010** à **14:04**

Oui enfin je n'ai pas encore été viré j'ai une mise à pied dont j'ai reçu le courrier uniquement

cette semaine et qui soi disant a été envoyé le jour même et un courrier où il me convoque à un entretien afin de savoir s'il me vire ou pas

Par **pepelle**, le **25/10/2010** à **19:59**

S'il s'agit bien d'une mise à pied conservatoire, vous allez être viré, cela ne fait pas un pli et pour faute grave rnil faut absolument que vous alliez à l'entretien accompagné (soit un autre salarié, soit un représentant du personnel , soit un conseiller salarié s'il n'y a pas de représentant du personnel dans votre entreprise)

Par **NesrineK**, le **25/10/2010** à **20:07**

Oui mais je suis actuellement en arret jusqu'au 2 et sur le courrier il n'y a aucune date ni de début ni de fin pour la mise a pied